

Document Préalable

Chargement/déchargement des déchets des professionnels
sur le **Centre d'Apport Volontaire de Breteil**



Plaques d'immatriculation des véhicules :

.....
.....

Nature et dénomination des déchets :

- Bois classe A** (code 20 01 38) : bois brut non traité
- Bois classe B** (code 20 01 38) : agglomérat, bois vernis...
- Métaux** (code 20 01 40)
- Cartons** (code 20 01 01)
- Déchets d'ameublement** (code 20 01 99)
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques** (code 20 01 36)
- Déchets verts** (code 20 02 01)
- Gravats ou déchets inertes** (code 17 01 07)
- Incinérables** de moins d'un mètre (code 20 03 07) : déchets non recyclables incinérables de moins d'un mètre (ne pas y mettre les laines minérales)
- Encombrants de plus d'un mètre** (code 20 03 07) : déchets non recyclables autre qu'incinérables de plus d'un mètre
- Plâtre** (code 17 08 02) : tout type de déchets contenant du plâtre
- Déchets diffus spécifiques :**
 - Acides (code 20 01 14*)
 - Aérosols (code 16 05 04*)
 - Bases (code 20 01 15*)
 - Batteries (code 20 01 33*)
 - Ampoules, néons (code 20 01 21*)
 - Combustibles (code 20 01 29*)
 - Filtres à huile (code 16 01 07*)
 - Emballages Vides Souillés (code 15 01 10*)
 - Huile alimentaire (code 20 01 25)
 - Solvants (code 20 01 13*)
 - Piles (code 20 01 33*)
 - Phytosanitaires (code 20 01 19*)
 - Radiographies (code 20 01 99)
 - Pâteux (code 20 01 27*) : peintures, silicone, isolant...

Quantité annuelle
(estimation) :

.....

Fréquence :

- Ponctuelle
- Régulière

Opération génératrice des déchets :

.....
.....

Producteur du déchet :

Raison sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville :
N° SIRET : Code APE :
Nom du contact :
Tél : Courriel :

Adresse de facturation (si différente du producteur) :

Raison sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville :
N° SIRET : Code APE :
Nom du contact :
Tél : Courriel :

Déclaration sur l'honneur :

Par la présente, nous certifions que la description des déchets faite ci-avant est complète, représentative des déchets concernés et qu'aucune omission délibérée des renseignements n'existe.

Nom et qualité :
.....

Fait à
le

Merci de retourner un exemplaire dûment rempli et signé à **contact@smictomco.fr**

Signature et cachet de l'entreprise

Contact : Didier HAMARD - 02 99 09 57 26 - contact@smictomco.fr



Protocole de sécurité

Chargement/déchargement des déchets des professionnels
sur le **Centre d'Apport Volontaire de Breteil**



Smictom Centre Ouest

5 ter rue de Gaël - 35290 Saint-Méen-le-Grand - 02 99 09 57 26 - contact@smictomco.fr

Déchèterie - Centre d'Apport Volontaire de Breteil

Parc d'activité de la Nouette – Rue de Galilée – 35160 Breteil – 02 99 07 62 71

Responsable du site :

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Fermé le mardi, le dimanche et les jours fériés.

Merci d'arriver sur site au moins 20 minutes avant la fermeture

Entreprise Extérieure

Raison sociale :

Adresse :

Interlocuteur : Fonction :

Nature de l'opération : Chargement Déchargement Ponctuel Régulier

Nature de la marchandise : Déchets Autre :

Type de véhicule :

Conditionnement de la marchandise : Vrac Autre

Il vous incombe de transmettre les informations de ce protocole à tout votre personnel susceptible de venir sur le Centre d'Apport Volontaire de Breteil. Nous nous réservons le droit de refuser l'accès sur notre site à toute entreprise extérieure contrevenant aux consignes décrites dans ce protocole.

Fait à

le

Merci de retourner un exemplaire
dûment rempli et signé à contact@smictomco.fr

Signature et cachet de l'entreprise



Déchets admis



ENCOMBRANTS



DÉBLAIS GRAVATS



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE



DÉCHETS VERTS



MOBILIER



BOIS



POLYSTYRÈNE



MÉTAUX



TEXTILES



VERRES



CARTONS



PAPIERS



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



DÉCHETS CHIMIQUES



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS ÉLECTRIQUES



BATTERIES



PILES ET ACCUMULATEURS



LAMPES



CARTOUCHES ENCRE



Déchets interdits



AMIANTE CIMENT**



PNEUMATIQUES



PRODUITS EXPLOSIFS



BOITEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS



DÉCHETS RADIOACTIFS



CADAVRES D'ANIMAUX



ORDURES MÉNAGÈRES



MÉDICAMENTS



HUILES DE VIDANGE*



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES**

*Uniquement pour les particuliers

**Uniquement pour les particuliers sous conditions

Respect des consignes générales de sécurité



Signaler tout incident ou situation dangereuse à l'agent



Enfants sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent



Etre **vigilant** aux zones de coactivité piétons / véhicules / engins



La **priorité** est au **véhicule sortant** du site



La **vitesse** est limitée à **10 km/h** sur tout le site



Respecter le **sens de circulation**



Interdiction de fumer sur le site (même dans un véhicule)



Interdiction de consommer de l'alcool ou d'être en état d'ébriété sur site



Stationner uniquement pendant le **chargement** ou le **déchargement**



Couper votre moteur pendant les moments d'attente



Respecter la **propreté** et le **personnel** du site



Respecter les **consignes de tri**



Respecter le PMA : **surcharge interdite**



S'assurer de la **bonne répartition** de la charge



Toute **manœuvre** doit se faire à **basse vitesse** en s'assurant qu'aucun obstacle fixe ou mobile ne puisse être heurté



Ne pas circuler avec le **bras déplié** ou la **benne levée**



Bâcher et débâcher homme au sol



La **récupération** et le **chiffonnage** sont **interdits**



Se garer le long des conteneurs et caissons et quitter la plateforme dès que l'opération est terminée afin d'éviter tout encombrement sur le site.

Mode opératoire



1

Se peser sur le pont bascule

Passez votre badge sur la borne en entrant



2

Se conformer aux consignes du site

et celles données par le personnel



3

Procéder à l'opération

de chargement ou de déchargement

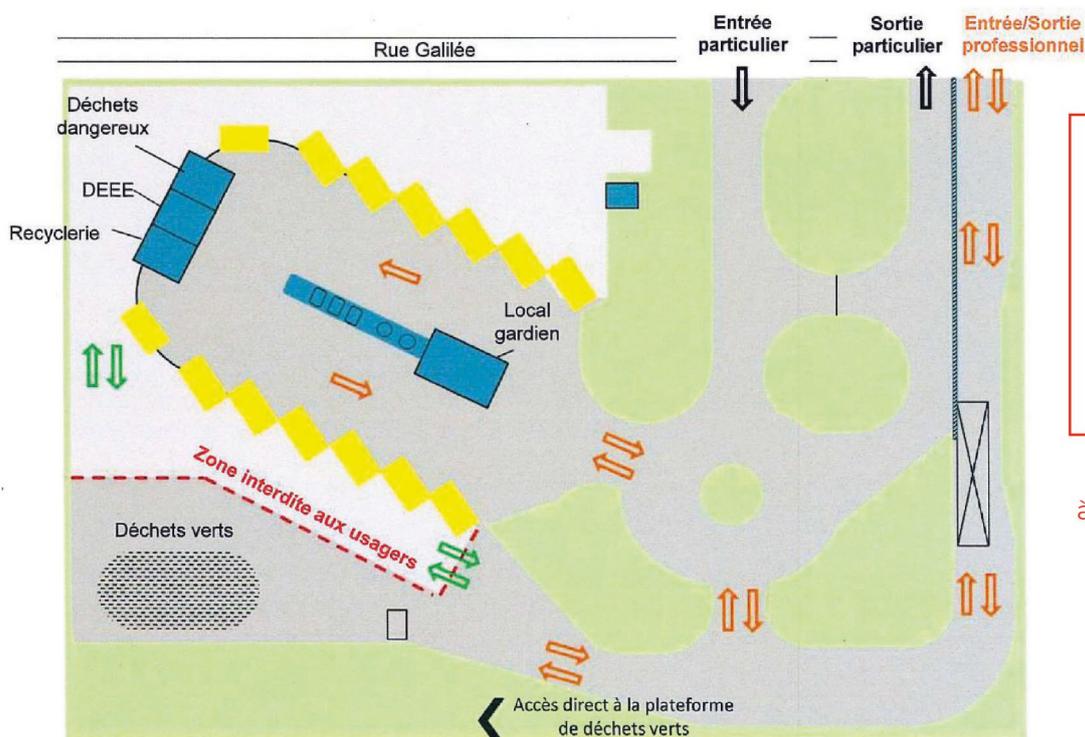


4

Se peser sur le pont bascule

Passez votre badge sur la borne en sortant et prenez votre ticket de pesée

Plan de circulation Centre d'Apport Volontaire de Breteil



INTERDICTION pour les usagers professionnels et les sociétés de transport des déchets, **d'emprunter l'entrée et la sortie réservées aux particuliers.**

Le **bas de quai**, à l'exception de la plateforme de déchets verts, est **réservé** exclusivement **aux sociétés de transport de déchets.**